

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017,

une consultation du public est ouverte du 26 décembre 2017 au 23 janvier 2018 inclus, sur la commune de NIORT, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA Poitou-Charentes-Limousin, relative au projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Champs Marteau» sur la commune de NIORT, activité qui relève du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler ses observations, sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au Préfet des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement, 4 rue Du Guesclin – BP 70000 - 79099 NIORT Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr), en précisant dans l'objet « enregistrement-ISDI - NIORT».. Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 du code de l'environnement seront mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – consultations publiques »).

La décision d'enregistrement sera prise par le Préfet des Deux-Sèvres. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.